

Notre engagement

Make-A-Wish[®]/Rêves d'enfants^{MD} Canada (ci-après « la Fondation ») s'engage à traiter toutes les personnes d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance. La Fondation croit à l'intégration et à l'égalité des chances dans un milieu de travail inclusif, où les employés se sentent valorisés et où ils ont des possibilités d'avancement égales. C'est pourquoi la Fondation s'engage à améliorer rapidement l'accessibilité en repérant les obstacles en milieu de travail, en les prévenant et en travaillant à y apporter des solutions. La Fondation respectera toutes les exigences de la législation applicable*.

Introduction

La Fondation s'engage à former son personnel aux lois sur l'accessibilité et aux aspects du Code des droits de la personne relatifs à l'accessibilité qui s'appliquent aux personnes handicapées. Nous nous engageons à respecter les exigences de la législation applicable pour intégrer l'accessibilité dans nos pratiques et nos processus quotidiens afin de rendre nos lieux de travail plus inclusifs. Nous atteindrons cet objectif par la mise en place des mesures suivantes :

Formation de nos employés, bénévoles et entrepreneurs

La Fondation fournira aux employés et aux bénévoles la formation requise sur les exigences en matière d'accessibilité. Les nouveaux employés et bénévoles recevront une formation dans les deux premières semaines suivant leur embauche. Les fournisseurs impliqués ou travaillant pour le compte de la Fondation devront fournir la confirmation qu'ils ont reçu la formation requise. Nous tiendrons des registres de la formation reçue.

Dispositifs d'assistance

La Fondation permet aux personnes handicapées d'utiliser leurs propres dispositifs d'assistance dans ses locaux.

Animaux d'assistance et proches aidants

La Fondation accueille dans ses locaux les personnes handicapées accompagnées d'un animal d'assistance ou d'un proche aidant.

Avis d'interruption temporaire

La Fondation avisera les visiteurs de la perturbation temporaire des services ou des installations utilisées par les personnes handicapées, en indiquant la raison de la perturbation, sa durée prévue, ainsi que les autres installations ou services disponibles entre temps. L'avis doit être affiché à un endroit bien en vue dans les locaux.

Politiques et procédures

La Fondation s'engage à soutenir tous les employés pendant toute la durée de leur emploi afin d'assurer l'inclusion et la pleine participation, ce qui comprend :

- passer en revue les programmes d'emploi pour s'assurer de déterminer et de répondre aux besoins de tous les employés, quelles que soient les capacités de ceux-ci, à partir du processus d'embauche et à toutes les étapes de leur carrière;
- fournir des accommodements appropriés aux employés, au besoin, et avoir des politiques et des processus écrits pour documenter les plans d'accommodement individuels;
- superviser le processus de retour au travail afin de s'assurer que les employés touchés comprennent le processus et qu'ils reçoivent le soutien nécessaire pour faciliter un retour au travail sécuritaire;
- demander l'avis de tous les employés, quelles que soient leurs capacités, pour savoir si le milieu de travail répond à leurs besoins;
- fournir de l'information et de la communication à toutes les personnes de manière accessible et sur demande, et rendre l'information sur nos sites Web externes et internes accessible à toutes les personnes en respectant les normes requises pour l'accessibilité du site Web.

Information et communications

La Fondation est déterminée à répondre aux besoins de communication des personnes handicapées. Sur demande, nous fournirons des documents d'information et de communication dans des formats accessibles ou avec des aides à la communication. Cela comprend des informations sur nos biens, services et installations, ainsi que des informations d'urgence accessibles au public.

La Fondation consultera des personnes handicapées pour déterminer leurs besoins en information et communication.

Emploi

Make-A-Wish®/Rêves d'enfants^{MD} Canada informera le public et son personnel que, sur demande, nous accommoderons les personnes handicapées pendant les processus de recrutement et d'évaluation, ainsi qu'au moment de l'embauche. Au besoin, nous fournirons aux employés handicapés des renseignements personnalisés sur les situations d'urgence en milieu de travail. Lorsque nous mettrons en œuvre des processus de gestion du rendement, de perfectionnement professionnel et de réaffectation, nous prendrons en compte les besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés.

Conception des espaces publics

La Fondation se conformera aux normes d'accessibilité pour la conception d'espaces publics lors de la construction de nouveaux espaces publics ou lors de réaménagements importants. Voici des exemples d'espaces publics :

- Sentiers récréatifs et chemins d'accès à la plage
- Stationnement hors rue accessible
- Les espaces liés à la livraison de services comme des comptoirs, des allées pour les files d'attente et des salles d'attente

Travailler avec le public

Nous nous engageons à répondre aux besoins de nos clients et du public :

- en utilisant des dispositifs d'assistance, le cas échéant, en accueillant les animaux d'assistance et les proches aidants, en formant le personnel sur la façon d'interagir avec les personnes accompagnées d'un animal d'assistance ou d'un proche aidant;

- en informant le public de toute perturbation temporaire de nos installations qu'il pourrait vouloir utiliser (c.-à-d. ascenseurs, toilettes accessibles, rampes, portes automatiques);
- en fournissant des moyens de communication adaptés sur demande; et
- en répondant rapidement et de manière attentionnée aux commentaires concernant l'accessibilité.

Processus de rétroaction

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant notre politique d'accessibilité, veuillez communiquer avec le service des ressources humaines situé au 350-1101 chemin Kingston, Pickering (Ontario).

Les personnes qui souhaitent fournir des commentaires peuvent le faire verbalement, en personne, par téléphone ou par écrit à l'aide d'un formulaire de rétroaction disponible à la réception du bureau national ou en ligne, ou par courriel. Une réponse leur sera envoyée par écrit dans les 15 jours ouvrables, à moins qu'elles n'aient demandé un autre moyen de communication.

<p>Make-A-Wish®/Rêves d'enfants Canada</p> <p>350-1101 chemin Kingston</p> <p>Pickering, ON L1V 1B5</p> <p>À l'attention de la vice-présidente, ressources humaines et culture organisationnelle</p>	<p>Téléphone : 1-888-822-WISH (9474)</p> <p>Site Web www.revesdenfants.ca</p>
---	---

Procédure de traitement des plaintes

En cas de plainte, celle-ci devra être adressée à la vice-présidente, ressources humaines et culture organisationnelle. Si la plainte ne peut être réglée à ce niveau, elle sera transmise jusqu'à ce qu'elle soit réglée.

Nous enquêterons sur toutes les plaintes dans un délai raisonnable en fonction de la complexité de la plainte. Nous fournirons une réponse écrite à toutes les plaintes.

Modifications apportées à la présente politique ou à d'autres politiques

Toute politique qui ne respecte ni ne promeut la dignité et l'autonomie des personnes handicapées sera modifiée ou supprimée.